Sous la direction de Jacques Bouineau

Domination culturelle antique et culture méditerranéenne



MEDITERRANÉES



Méditerranées

Collection dirigée par Jacques Bouineau

La nouvelle collection « Méditerranées » a pour objectif de s'intéresser au dialogue nord-sud en mettant en avant les racines culturelles méditerranéennes qui portent vers un réel rapprochement des deux rives.

Les études se feront dans deux directions: d'une part la notion de romanité, d'autre part celle de culture méditerranéenne. La romanité est constituée par la formation des modèles juridiques, politiques, sociaux et artistiques qui composent les assises de l'empire romain, ainsi que par les créations issues de cet empire. Ce double mouvement, antérieur et postérieur à Rome, qui a uni autour du *mare nostrum* l'ensemble des terres méditerranéennes, exprime une des originalités de la Méditerranée et permet de rapprocher des cultures qui, dans le monde contemporain, oublient souvent ce qu'elles portent en commun.

Par ailleurs une réflexion en ce sens pousse à considérer sous un nouvel angle les assises de la construction européenne. L'Europe est en effet radicalement différente dans les terres méridionales pétries de romanité et dans les terres septentrionales qui en furent moins imprégnées.

Dernières parutions

Jacques BOUINEAU (sous la dir.), Domination et Antiquité. Aspects sociaux et économiques, 2021.

Jacques BOUINEAU (sous la dir.), Les aspects politico-juridiques de la domination. De l'Antiquité au Moyen Âge, 2020.

Ahmed DJELIDA, L'ordre et la diversité. La construction de l'institution royale en Italie normande au XII^e siècle, 2020.

Jacques BOUINEAU (sous la dir.), L'environnement méditerranéen, 2019

Jacques BOUINEAU (sous la dir.), Dieux et hommes. Modèles et héritages antiques. Volume II. Communauté et agomet, 2018.

Jacques BOUINEAU (sous la dir.), Dieux et hommes. Modèles et héritages antiques. Volume I. Pouvoir et persona, 2018.

Jacques Bouineau (Sous la dir), Hommage à Marie-Luce Pavia, l'homme méditerranéen face à son destin, 2016

Sous la direction de Jacques Bouineau

Domination culturelle antique et culture méditerranéenne



© L'Harmattan, 2022 5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris http://www.editions-harmattan.fr

ISBN: 978-2-14-029949-0 EAN: 9782140299490

Comité scientifique

Damien AGUT-LABORDERE (chargé de recherches au CNRS, équipe ArScAn - Nanterre)

Paolo ALVAZZI DEL FRATE (professeur d'Histoire du droit – Université de Rome-Roma Tre)

Jacques BOUINEAU (professeur émérite d'Histoire du droit – Université de La Rochelle)

Emmanuelle CHEVREAU (professeur de Droit romain – Université de Paris II Panthéon-Assas)

Sophie DÉMARE-LAFONT (professeur d'Histoire du droit – Université Panthéon-Assas, directeur d'études à l'EPHE, PSL)

Olivier DESCAMPS (professeur d'Histoire du droit – Université Panthéon-Assas)

Athina DIMOPOULOU (professeur d'Histoire du droit -Université nationale et capodistrienne d'Athènes)

Florent GARNIER (professeur d'Histoire du droit – Université de Toulouse Capitole)

Burt KASPARIAN (maître de conférences d'Histoire du droit – en détachement à l'IFAO)

Stavroula KEFALLONITIS (maître de conférences de grec ancien – Université de Saint-Étienne)

Bernard LEGRAS (professeur d'Histoire grecque - Université de Paris I)

Cécile MICHEL (directrice de recherches au CNRS – professeure d'Assyriologie – Université de Hambourg) Lahcen OULHAJ (professeur d'Economie – Université

Mohamed V de Rabat)

Sommaire

Jacques Bouineau Éditorial9
Introduction
Jean-Pierre Hocquellet, Jacques Bouineau, Ahmed Djelida, Kévin Henocq Table ronde d'ouverture académique
Haute Antiquité
Gwenola Graff Domination, violence et inégalités sociales en contexte prédynastique égyptien
Sophie Démare-Lafont Domination hittite et autonomie juridique dans la Syrie du Bronze récent
Cécile Michel L'écriture confère-t-elle une forme de domination? Les Assyriens en Anatolie au XIX ^e siècle avant JC73
Raphaël Nicolle L'Éducation princière: l'exemple de H attušili

Antiquité classique

Nathalie Cros
Le livre IV des <i>Élégies</i> de Properce et l'épopée : jeux d'allégeance et d'irrévérence
Dominique d'Almeida Être Romain aux confins du monde connu: Ovide et Agricola145
Antiquité méditerranéenne
Elena Giannozzi La domination de la culture juridique romaine à Constantinople
Lahcen Oulhaj Islam populaire néoplatonicien vs islam officiel aristotélicien en Afrique du Nord199
Conclusions
Alexandre Viala Une relecture du choc des civilisations. Problématique méditerranéenne
Ali Sedjari L'avenir du partenariat euro-méditerranéen. Entre sens et contre-sens, résignation et résilience

Éditorial

1981-2021. L'association Méditerranées a célébré sa fête sed au Caire. Trente années d'existence destinées à servir la quête de cette identité méditerranéenne qui, aujourd'hui encore, refuse de se dissoudre dans la globalisation. Notre ligne n'a pas varié: mettre en lumière l'héritage antique comme trait d'union entre les peuples, les cultures et les époques qui ont coexisté, se sont succédé, se sont imbriqués au rythme des pulsations familiales mêlant amour et haine. Telle est la raison pour laquelle Méditerranées et le CEIR ont choisi de terminer le cycle d'étude consacré à la domination par la domination culturelle, ce qui fut le thème du colloque du Caire, dont la présente publication constitue le premier volume intitulé « Domination culturelle antique et culture méditerranéenne »; le second sera plus particulièrement consacré à la question des héritages de l'Antiquité.

Au demeurant le colloque du Caire marque un changement d'époque. Le président-fondateur de l'association qui écrit ces lignes entre dans l'éméritat et son dernier élève à avoir obtenu un poste de titulaire dans l'université (Ahmed Djelida) accepte de reprendre le flambeau que l'équipe lui a proposé.

L'heure étant donc au bilan, le colloque a commencé par une table ronde à la portée hautement symbolique. Le maître de l'entretien (Jean-Pierre Hocquellet) est un des premiers à avoir intégré Méditerranées : il a accompagné tous les colloques de l'association, aussi bien en France qu'à l'étranger. Son rôle consistait à confronter l'approche du fondateur à celle d'une part

du futur responsable des rencontres et d'autre part à celle de Kevin Henocq, dont la thèse n'est pas encore soutenue. Il y refermera le triptyque de base de Méditerranées consacré dans son premier volet à l'Antiquité dans le discours politique révolutionnaire, où celle-ci revêt une dimension émancipatrice (thèse de Jacques Bouineau), dans son deuxième aspect à l'Antiquité dans le discours politique du XIX^e siècle où elle présente un visage conservateur (thèse de Baptiste Delrue), le troisième volet qui est le sien consistant à étudier la portée de l'Antiquité dans le discours de la Contre-Révolution. Cette table ronde constitue donc l'introduction du présent volume.

L'ouvrage est ensuite divisé en trois parties : la Haute Antiquité, l'Antiquité classique et l'Antiquité méditerranéenne. Trois aires culturelles de la Haute Antiquité sont ici représentées : l'Égypte, le monde cunéiforme et la civilisation hittite.

Gwenola Graff, qui s'intéresse à la période de Nagada, met en lumière une aspect formel et symbolique de la domination, qui se traduit dans le vêtement par le port d'une queue d'animal attachée à la taille et des plumes dans la coiffure.

Le monde cunéiforme est représenté par une juriste (Sophie Démare-Lafont) et une épigraphiste (Cécile Michel). Le tableau qu'elles présentent est tout en nuances : la domination passe par l'écriture et le pouvoir qui en découle, singulièrement la diplomatie et le commerce. L'écriture y sert de soft power, pour utiliser une expression anglo-saxonne, car elle contribue, avec les langues qu'elle sert, à réaliser une interpénétration des usages et des pensées. Mais contrairement au soft power contemporain qui implique

l'usage exclusif d'une langue, on assiste alors à des apprentissages croisés et à des interpénétrations culturelles, même si le système d'écriture demeure cunéiforme.

Chez les Hittites enfin, quand ils sont envisagés au sein de leur sphère d'influence par Raphaël Nicolle, la culture revêt bien une dimension contraignante, car elle porte avec elle tout un système de valeurs. La domination culturelle y passe par la violence extrême, la guerre, dont l'objet est de s'imposer politiquement à l'ennemi et de piller ses richesses, et repose sur une séparation « genrée » des fonctions sociales : aux hommes l'arc et la puissance, aux femmes la quenouille et la soumission.

L'Antiquité classique étudiée par Nathalie Cros et Dominique d'Almeida est ici romaine. Leur constat mène à un portrait digne de Janus. D'un côté, la culture romaine et la langue qui l'incarne fait penser à la destinée manifeste d'autres conquérants. Rome possède la vocation à dominer le monde, et quand on est frappé par l'exil - comme c'est le cas pour Ovide -, la plus grande souffrance vient sans doute de cette mise au ban du seul monde considéré comme civilisé. Le latin se dresse donc contre ce qui ne s'exprime pas dans sa langue et dont les Grecs avaient stigmatisé le caractère inaudible par le borborygme qui a donné son nom aux « barbares ». Mais d'un autre côté la langue peut dissimuler une contestation, tout en conservant l'apparence de la pure tradition. Le phénomène passe par une subversion des styles. C'est ainsi qu'en tant que genre littéraire, l'épopée est dominante; face à elle l'élégie, qui célèbre l'amour, ouvre la porte à la subversion et permet à Properce de chanter la patrie avec un style qui n'est a priori pas adapté.

Jacques Bouineau

Ces ambiguïtés dans la domination culturelle se retrouvent dans ce que l'on qualifie ici d'Antiquité méditerranéenne et qui recouvre en fait à la fois l'empire byzantin d'Elena Giannozzi et le monde musulman des premiers temps, de Lahcen Oulhaj. Nous nous trouvons dans les deux cas dans des mondes acculturés. Vient alors presque inévitablement à l'esprit la phrase d'Horace: Græcia capta cepit ferum victorem, « la Grèce vaincue a vaincu son farouche vainqueur ». Rome n'est plus dans Rome, mais plane sur toutes les constructions intellectuelles méditerranéennes et constitue le liant entre des apports qui ne sont pourtant pas de même nature. Ensuite, mais faut-il en imputer l'origine à Rome ou à l'universelle arrogance des hommes, chacun est persuadé de détenir la vérité : les Byzantins prolongent l'empire universel et leur droit est à leurs yeux celui du cosmos à une époque où il est vrai que les seuls centres d'étude juridiques se trouvent dans l'empire constantinopolitain. Quant aux musulmans, ils détiennent la nouvelle vérité en même temps que la foi nouvelle et pratiquent avec aussi peu de ménagements que leurs prédécesseurs romains en la matière leur entreprise d'hégémonie culturelle, notamment en direction des premiers occupants du sol : les berbères.

En guise de conclusions, deux spécialistes de la réflexion intellectuelle en matière politique, l'un du nord (Alexandre Viala) et l'autre du sud (Ali Sedjari) déclinent les lignes de force des problématiques contemporaines. Tout repose sur les concepts grecs naturellement, et singulièrement celui d'agonistique. Tel apparaît tellement le monde d'aujourd'hui : irrémédiablement écartelé entre des discours qui s'excluent et qui s'opposent. Qui se déchirent en

Éditorial

s'enivrant d'hybris, triste antidote à leur angoisse profonde, le plus souvent celle de la méconnaissance de l'autre. Celui d'en face, de l'autre rive, de l'autre camp de l'autre tout rejeté parce que perçu de manière réductrice, pour ne pas dire opposée à soi. Or c'est à ce point que les racines communes peuvent et, oserait-on l'écrire, doivent servir de truchement. La lingua franca peut sans doute se retrouver et se conjuguer avec des accents multiples permettant, grâce aux totems communs, de parler de la même chose, chacun avec son accent propre en festonnant son discours des apparentes diversités.

Jacques Bouineau

Méditerranées Conseil d'administration

ABD EL-HAMID Hassan (professeur d'Histoire et de Philosophie du Droit – Université du Caire-Aïn Shams)

AIMERITO Francesco (professeur d'Histoire du Droit -Université du Piémont oriental – Turin)

ALVAZZI del FRATE Paolo (professeur d'Histoire du Droit – Université de Rome-Roma Tre)

ANDRAULT Claude (professeur émérite d'Histoire de l'Art – Université de Poitiers)

BILIARSKY Ivan (professeur d'Histoire du Droit – Université de Varna)

BOUINEAU Jacques (professeur émérite d'Histoire du Droit – Université de La Rochelle)

CHEVREAU Emmanuelle (professeur de Droit romain – Université de Paris II Panthéon-Assas)

COPPOLA Raffaele (professeur de Droit ecclésiastique – Université de Bari)

CROS Nathalie (professeur de Langues anciennes en classes préparatoires – Lycée Descartes de Tours)

DEBAT Olivier (professeur de Droit privé – Université de Toulouse I)

DEMARE-LAFONT Sophie (professeur d'Histoire du Droit – Université de Paris II Panthéon-Assas)

DESCAMPS Olivier (Professeur d'Histoire du droit – Université Panthéon-Assas Paris II)

DI DONATO Francesco (professeur d'Histoire du Droit – Université de Naples)

FARRUGIA Edward (professeur ordinaire de Dogme et de Patrologie orientale – Pontificium Institutum Orientalium Studiorum – Rome)

FERRE-ANDRE Sylvie (professeur de Droit privé – Université de Lyon III)

FIORAVANTI Marco (chercheur en Histoire du Droit médiéval et moderne – Université de Rome « Tor Vergata »)

GARCIA MARIN José Maria (professeur émérite d'Histoire du Droit – Université Pablo de Olavide – Séville)

GARNIER Florent (professeur d'Histoire du Droit – Université de Toulouse)

GAZZANIGA Jean-Louis (professeur honoraire d'Histoire du Droit, ecclésiastique)

GRIMAL Nicolas, membre de l'Institut (professeur émérite d'Égyptologie – Collège de France)

HAROUEL Jean-Louis (professeur émérite d'Histoire du Droit – Université de Paris II-Panthéon-Assas)

HECKETSWEILER Laurent (maître de conférences d'Histoire du Droit – Université de Montpellier I)

HELMIS Andréas (professeur d'Histoire du Droit – Université d'Athènes)

HOCQUELLET Jean-Pierre (inspecteur pédagogique régional de Lettres – Académie de Bordeaux)

JAULIN Arnaud (maître de conférences d'Histoire du Droit – Université de Brest)

KAIROUANI Ali (professeur assistant à la FSJES de Rabat)

KASPARIAN Burt (maître de conférences d'Histoire du Droit – Université de La Rochelle)

LOBRANO Giovanni (directeur du département de Sciences juridiques – Université de Sassari)

MAZOYER Michel (professeur de Langues anciennes – Université de Paris I Sorbonne)

MEHDI Rostane (professeur de droit public – Université d'Aix-Marseille et Collègue européen de Gand)

MICHEL Cécile (directeur de recherches au CNRS)

Méditerranées - Conseil d'administration

MORIN Michel (professeur de Droit civil - Université de Montréal)

OULAJ Lahcen (professeur d'Économie – Université Mohamed V de Rabat)

PERICART Jacques (professeur d'Histoire du Droit – Université de Limoges)

PREVOST Xavier (professeur d'Histoire du Droit – Université de Bordeaux)

PROTOPAPAS Maria (directeur de recherche au centre de recherche sur la philosophie grecque – Académie d'Athènes)

QUENET Maurice (Conseiller d'État honoraire)

SAADE Leila (professeur de Droit privé - Université libanaise)

SEDJARI Ali (professeur de Droit public – Université Mohamed V de Rabat)

STURMEL Philippe (maître de conférences d'Histoire du Droit – Université de La Rochelle)

TANEV Constantin (professeur d'Histoire du Droit – Université de Sofia)

TZITZIS Stamatios (directeur de recherches au CNRS)

YOUNI Maria (doyenne de la faculté de Droit – Université de Komotini)

Bureau de l'association

Président: Jacques BOUINEAU (Professeur émérite d'Histoire du Droit – CEIR – La Rochelle Université)

Vice-président: Hassan ABD EL-HAMID (Professeur d'Histoire et de Philosophie du Droit -Université « Aïn Shams » - Le Caire)

Secrétaire: Ahmed DJELIDA (Maître de conférences d'Histoire du Droit – Université de Reims-Champagne-Ardenne)

Secrétaire-adjoint: Mohamed NABOUT (doctorant en Philosophie du Droit – La Rochelle Université)

Trésorier: Philippe STURMEL (Maître de conférences d'Histoire du Droit - La Rochelle Université)

Trésorier-adjoint: Benjamin GALERAN (Doctorant en Histoire du Droit –La Rochelle Université)

Chargé de communication: Kevin HENOCQ (Doctorant en Histoire du Droit – La Rochelle Université)

Chargé de la publication: Anthony CRESTINI (Enseignant-chercheur contractuel d'Histoire du Droit – La Rochelle Université)

Domination culturelle antique et culture méditerranéenne

Ce livre est consacré principalement à des phénomènes de domination dans la Haute Antiquité, l'Antiquité classique (ici, Rome) et ce qui est désigné par l'appellation d'Antiquité méditerranéenne : le droit byzantin de l'empire de Constantinople et les premières dominations méditerranéennes des musulmans.

Les auteurs font en début d'ouvrage le point sur trente ans de recherches au sein de Méditerranées. Le livre se conclut avec des réflexions politiques croisées entre le Nord et le Sud sur l'utilisation de la culture dans les dominations contemporaines.

Ce volume constitue le premier volet des actes du colloque tenu au Caire en 2021 à l'Université Aïn Shams et à l'IFAO, sous l'égide du CEIR et de Méditerranées.

Agrégé des facultés de droit et docteur en histoire médiévale, professeur émérite d'histoire-du droit, **Jacques Bouineau** a été successivement professeur aux universités de Poitiers, Paris X-Nanterre, La Rochelle, et en délégation au Caire. Ancien directeur du CEIR, il est président de l'association Méditerranées.

Ont également contribué à ce volume Jean-Pierre Hocquellet, Ahmed Djelida, Kevin Henocq, Gwenola Graff, Sophie Démare-Lafont, Cécile Michel, Raphaël Nicolle, Nathalie Cros, Dominique d'Almeida, Elena Giannozzi, Lahcen Oulhaj, Alexandre Viala et Ali Sedjari.

ISBN: 978-2-14-029949-0

30 €

